



Résultats janvier – novembre 2018

Depuis la création d'Astrée en 2015, nous avons accompagné **90 victimes de traite**. Selon les informations reçues par les services contactés lors de la création du dispositif, les cas de traite détectés dans le Canton de Vaud étaient 2 à 3 par année.

En 2018, ASTREE a réalisé **1435 entretiens de suivi/accompagnements** et **60 entretiens de détection**). Durant cette période, **87 personnes ont consulté ASTREE** et **53 victimes de traite ont bénéficié d'un suivi**. Parmi les cas de traite et d'exploitation, **(21 nouveaux cas de traite)** on trouve **43 victimes de prostitution forcée (dont deux jeunes filles de 17 ans)**, **8 cas d'exploitation de la force de travail**, et **2 cas d'activités illicites forcées**.

Les victimes de prostitution forcée, souvent très jeunes, ont été exploitées, dans la plupart des cas, dans la rue à Lausanne et/ou dans les salons de message du canton de Vaud. Les victimes d'exploitation de la force de travail l'ont été dans le milieu domestique mais aussi dans la restauration. Ces personnes victimes de traite et d'exploitation (dont 5 hommes) viennent principalement du Nigeria, du Cameroun, du Congo, du Kosovo et de la Roumanie. **11 victimes ont bénéficié d'un hébergement** et **42 ont été suivies en ambulatoire**. 17 nouvelles plaintes pénales ont été déposées depuis le début de l'année 2018. **Presque toutes les femmes hébergées à ASTREE ont dénoncé leurs exploiters** et plusieurs enquêtes ont démarré suite à ces dépôts de plainte.

Le 6 décembre 2018 le Tribunal correctionnel de Lausanne a condamné pour la première fois une femme pour traite des êtres humains et a reconnue la sorcellerie comme moyen de contrainte. La victime, qui était mineure au moment des faits, a bénéficié d'une prise en charge par ASTREE.

AO et AAP/11.12.2018